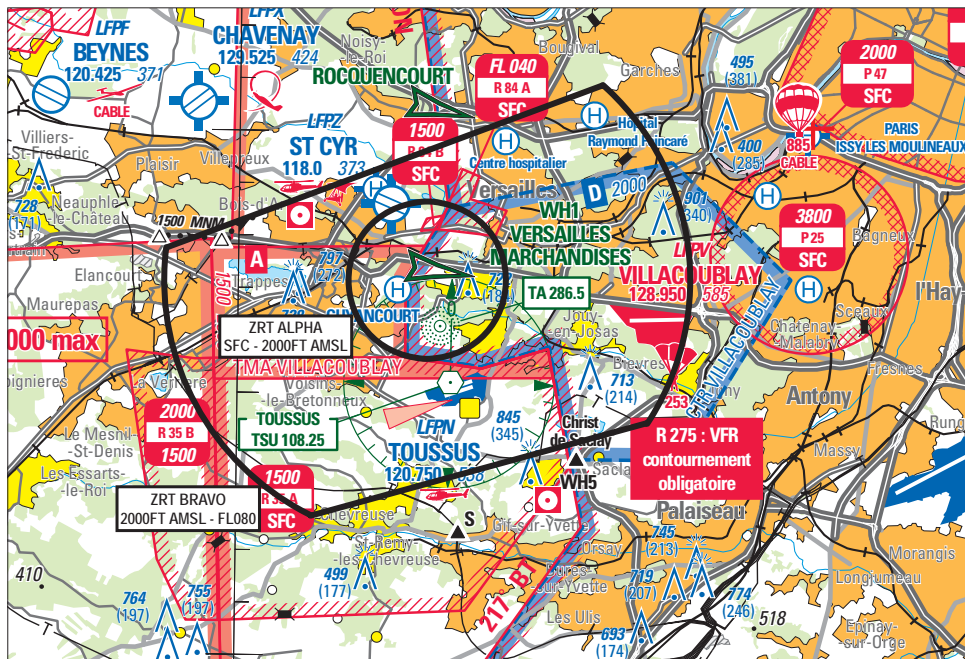




Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la région de Versailles

En vigueur : Du 17 au 19 octobre 2017

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Villacoublay LFPV, Saint Cyr l'École LFPZ - Hélicopt : Issy-les-Moulineaux LFPJ



ACTIVITÉ
Vols de démonstration d'aéronefs, d'hélicoptères et d'aéronefs télépilotes non habités

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT ALPHA activable :
17 : 0600-1000, 1200-1600
18 : 0600-1000, 1200-1600
19 : 0800-1000
ZRT BRAVO activable :
18 : 1000-1600
19 : 0800-1000

STATUT
Zones réglementées temporaires qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

GESTIONNAIRE
Villacoublay APP

INFORMATION DES USAGERS

Villacoublay TWR : 128.950 MHz (au-dessous de 2500 FT AMSL)
Villacoublay APP : 119.425 MHz
Toussus TWR : 120.750 MHz
Orly APP : 123.875 MHz / 124.450 MHz (au-dessus de 2500 FT AMSL)
Moulineaux TWR : 118.500 MHz
Saint-Cyr TWR : 118.000 MHz
Directeur des vols : (tel) 06 12 24 94 69

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : contournement obligatoire à l'exception :
- des aéronefs participant à l'exercice
- des aéronefs français assurant des missions d'assistance, de sauvetage et de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement des zones, après contact préalable avec directeur des vols

SERVICES RENDUS

Les services d'information de vol et alerte sont rendus par Villacoublay APP

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT ALPHA :

Cercle de 1.5 Nm de rayon centré sur : 48°47'10"N - 002°05'26"E
à l'exclusion des parties interférentes avec les zones LF-R 84 A et B

Limites verticales :
SFC / 2000ft AMSL

ZRT BRAVO :

48°42'39" N - 002°02'09" E
arc horaire de 5Nm de rayon centré sur 48°47'10" N - 002°05'26" E
48°47'44" N - 001°57'55" E
48°50'55" N - 002°10'26" E
arc horaire de 5 Nm de rayon centré sur 48°47'10" N - 002°05'26" E
48°44'29" N - 002°11'48" E
48°42'39" N - 002°02'09" E
à l'exclusion des parties interférentes avec la zone LF-R 84 A

Limites verticales :
2000ft AMSL/FL080

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Pendant l'activation réelle des ZRT :

ZRT ALPHA

- Aérodrome de Saint-Cyr-l'École : activité réservée aux aéronefs basés
- Itinéraire hélicoptères en CTR Villacoublay fermé sur tronçon WH1-WH2
- Accès à l'hélistation de Satory maintenu après accord du directeur des vols.

ZRT BRAVO

- Activité PJE (parachutage) N°253 suspendue
- Tronçon "Rocquencourt - Pont de Saint Cloud" de l'itinéraire hélicoptères en CTR Paris limité à 1500ft AMSL